

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 25 ET 26 FÉVRIER 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**CUSTITUZIONE DI A CUMMISSIONE AD HOC IN CARICA
DI U SEGUITU DI A MESSA IN OPERA DI U PIANU
"SALVEZZA È RILANCIU"**

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION AD HOC CHARGÉE
DU SUIVI DE L'OPERATIONNALITE DU PLAN "SALVEZZA
È RILANCIU"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

L'Assemblée de Corse a adopté le 27 novembre dernier le volet « Salvezza » du plan « Salvezza è Rilanciu » (acte 1).

L'article 12 de la délibération afférente, a décidé la création d'une commission ad hoc chargée du suivi de l'opérationnalité de ce plan.

Je vous propose d'acter la constitution de cette commission et sa composition qui pourrait comprendre dans un premier temps les présidents de groupes ou leurs représentants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.